

chacune à sa manière, soulignaient l'urgence de la cessation des essais nucléaires et thermonucléaires. Nous reconnaissons que tout progrès vers une interdiction complète des essais nucléaires dépend, au premier chef, de l'amélioration des relations et de l'atmosphère internationale, notamment entre les puissances nucléaires. En attendant l'avènement d'un climat politique qui permette l'adoption d'une décision interdisant de nouveaux essais, nous avons fait valoir que l'attitude la plus constructive, pour le Comité du désarmement et tout autre organisme intéressé, était d'examiner les moyens de réduire les divergences d'opinions qui existent quant à la façon de veiller à ce que tous les pays se conforment effectivement à une interdiction complète des essais nucléaires.

En sa qualité d'organisme de négociation, le Comité du désarmement a l'obligation, lorsqu'il se trouve placé devant des divergences d'opinions importantes sur des questions telle que la vérification, d'essayer de présenter le problème sous une forme susceptible de prêter à négociation, tout en tenant compte des aspects à la fois techniques et politiques de la question. C'est ce que le Comité du désarmement s'efforce de faire, par des prises de position officielles de la part des membres et, également, par des réunions officielles avec les experts présents. En s'acquittant de cette tâche, il n'est pas étonnant que le Comité du désarmement se soit penché sur les possibilités qu'offre un échange international efficace de données sismiques, étroitement lié à la détection et à l'identification d'essais nucléaires et thermonucléaires souterrains, grâce à des méthodes sismologiques.

#### **Le questionnaire du secrétaire général**

Reconnaissant l'importance de prendre des mesures en vue d'apporter plus de clarté dans ce processus, l'Assemblée générale a adopté, lors de sa dernière session, et à une écrasante majorité, la résolution 2604 A (XXIV) qui prie le Secrétaire général de faire parvenir aux gouvernements de tous États membres de l'Organisation des Nations Unies un questionnaire relatif à la fourniture de renseignements dans le contexte de la création d'un échange mondial de données sismologiques de nature à faciliter la réalisation d'une interdiction complète des essais nucléaires.

Le but de ce questionnaire, comme il est précisé dans l'annexe à la résolution, est de permettre de « connaître plus exactement les ressources dont on pourrait disposer en vue de la création éventuelle d'un échange mondial efficace de renseignements sismologiques ». Ces renseignements seraient fort utiles, sinon essentiels, pour la réalisation d'une interdiction complète des essais nucléaires, comme pour toute autre mesure qui pourrait être mise au point en vue de compléter le Traité de 1963 sur l'interdiction partielle des essais. Jusqu'à ce jour, les résultats ont été des plus encourageants car, venant de tous les points du monde, plus de 85 pays ont répondu, la plupart d'entre eux d'une façon positive et instructive.

Les résultats des 50 premières réponses au questionnaire ont déjà fait l'objet d'une analyse par des savants canadiens et une appréciation préliminaire